



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION

La commune de MALANS est concernée par deux types d'inondations:

CARTE	- le débordement de la rivière «l'OGNON»
	Inondations 14/10 au 09/11/1982 (JO 26/12/1982)
	Inondations 08/12 au 31/12/1982 (JO 13/01/1983)
	Inondations 16/05 au 28/05/1983 (JO 26/07/1983)
	Inondations et coulées de boue 25/12 au 29/12/1999 (JO 30/12/1999)

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations,
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit/approuvé par le Préfet le 19/12/2002

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie – Tel

0384312059 : **CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas**

d'inondation

ALERTE : la rivière l'Ognon débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).
En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible



RISQUE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface(routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations-gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION

La commune de **MALANS** est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue :

CARTE
avec routes, autoroutes et voies ferrées

- par une **canalisation de transport de gaz naturel** (gazoduc exploité par gaz de France),
[INDIQUER LA ZONE COMMUNALE INTERESSEE]

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réglementation de la traversée de la commune,
- Surveillance régulière du **gazoduc** et servitudes d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone intéressée de la commune),
- Identification et signalisation des produits transportés ,

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

- o Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie
- o Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- o Si un nuage毒ique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0